

Décision dans la procédure d'opposition n° 3361/1999

Opposant/e PUBLICIS Société Anonyme, 133, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris, marque internationale n° 690 126 Publicis (lion), *mandataire Micheli & Cie*, 122, rue de Genève, 1226 Thônex

contre *Défendeur/resse OBCHTCHESTVO S OGRANITCHENNOI OTVETSTVENNOSTIYOU "ALFA-EKO"*, 21, oul. Novy Arbat, RU-121019 MOSKVA, marque internationale n° 690 126 (tête de lion)

Le 8 juin 2000, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La partie défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 3361/1999 à l'encontre de la marque internationale n° 701 307 (tête de lion) est admise pour les services de la classe 35, ainsi que pour les services de dessinateurs pour emballages de la classe 42. Elle est rejetée pour les autres produits et services.
3. Le refus provisoire total du 8 avril 1999 émis à l'encontre de la marque attaquée sera retiré dès l'entrée en force de la présente décision et remplacé par un refus définitif partiel dans la mesure de la présente opposition.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Les dépens sont compensés et la taxe d'opposition partagée.
6. La présente décision est notifiée aux parties; par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

20 juin 2000

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:

Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 3361/1999

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.06.2000
Date	
Data	
Seite	3127-3127
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 606

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.